

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 25 MARS 2013

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE A BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION ET AID COMMERCITE

Membres élus présents : MM. BAILLY - BALAGUER - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - DRHOVIN - DUMAS - FONTENAT - FALCONNIER - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE - VOISIN

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE A BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION ET AID COMMERCITE

Intervention de M. Hervé PIERROT

En 2006, Bourg-en-Bresse Agglomération a décidé d'élaborer un Schéma de Développement Commercial visant à définir les perspectives et les règles de développement de son territoire, en matière commerciale. La réalisation de l'étude a été confiée à AID Observatoire qui a réalisé un diagnostic et des préconisations basés sur les données de l'Observatoire du Commerce de la CCI de l'Ain. Dans ce cadre, une convention a été signée définissant, notamment : les données transmises et les conditions d'utilisation, de stockage et de restitution.

Or, depuis 2007, le développement commercial de l'agglomération burgienne a été soutenu. Par ailleurs, l'évolution du contexte règlementaire oblige les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) d'intégrer une réflexion spécifique en matière de développement commercial sous la forme d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Bourg-en-Bresse Agglomération a donc décidé d'actualiser les données contenues dans le Schéma de Développement Commercial d'Agglomération de 2006.

Pour réaliser cette actualisation, Bourg-en-Bresse Agglomération a, à nouveau, fait appel à la société Commercité (AID-Observatoire).

Comme en 2006, il s'agit donc de mettre à disposition de Bourg-en-Bresse Agglomération, à titre gratuit, des données issues de notre Observatoire du Commerce relatives au territoire concerné, ainsi que leur utilisation par la société Commercité, dans le cadre exclusif de la mission qui lui a été confiée.

Pour cela, après autorisation de notre Assemblée Générale, une convention sera signée par le Président avec Bourg-en-Bresse Agglomération et la société Commercité (AID-Observatoire).

Cette convention fixe très précisément l'utilisation, le stockage et la restitution des données mises à disposition par la CCI de l'Ain ainsi que l'utilisation des études et documents réalisés par le cabinet AID-Observatoire.

L'Assemblée, vu l'exposé du Premier Vice-président, autorise le Président à signer une convention entre Bourg-en-Bresse Agglomération, la société AID Commercité et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain dans les conditions exposées.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Jean-Pierre ACHARD
Directeur Général